

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2195

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HACHIMI IDRISI Nezha

Date de naissance : 12-07-1981

Adresse : Casablanca

Tél. : 06 61 57 36 82 Total des frais engagés : 1725,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. D EL AMRAOUI  
Psychiatre  
Psychoterapeute  
Bd. Raha El Meskini - Casa

Date de consultation : 07/09/2021

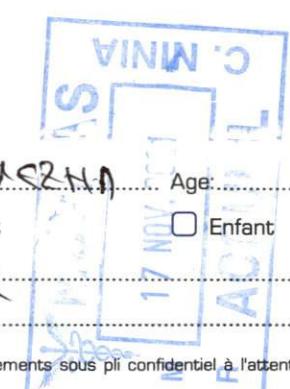
Nom et prénom du malade : HACHIMI IDRISI NEZHA Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Troubles mentaux

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : 01/10/2021

Le : 07/10/2021

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/09/2021	S 3		300,00	<i>DR. EL AMARAOU Psychiatre Psychoterapeute 39, Bd. Rahel - Meskini - Casa Tel: 05 22 30 66 62</i>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>AL AOUED MEDICAL SARL Pharmacie de Lorraine - Casablanca 32, Bd. Rahel - Meskini - Casa Tel.: 0522 26 35 40 / 0522 22 156 ICE : 0025367100094</i>	07/09/2021	1425,80

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

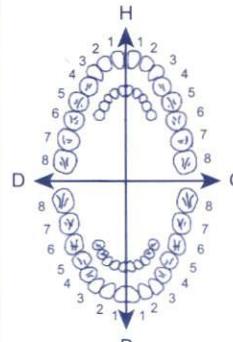
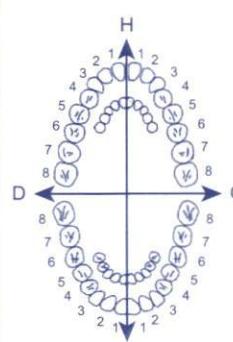
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié d' préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				<b>CCEFFICIENT DES TRAVAUX</b>
				<b>MONTANTS DES SOINS</b>
				<b>DEBUT D'EXECUTION</b>
				<b>FIN D'EXECUTION</b>
<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>	<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>			<b>CCEFFICIENT DES TRAVAUX</b>
	H 25533412 21433552 D 00000000 00000000 B 35533411 11433553	<b>MONTANTS DES SOINS</b>		
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	<b>DATE DU DEVIS</b>		
		<b>DATE DE L'EXECUTION</b>		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC

**Dr Driss El Amraoui**  
**Psychiatre**  
Ancien Assistant Spécialiste  
des Hôpitaux de France (Paris)  
Tél. : 05 22 30 66 62

**الدكتور إدريس العمراوي**  
إختصاصي في الأمراض النفسية والعصبية  
طبيب إختصاصي مساعد سابق بمستشفيات  
فرنسا (باريس)  
الهاتف : 05 22 30 66 62

Casablanca, le ..... 07/09/2021 الدار البيضاء، في

**ALAOUI DRILI Mostafa**  
Pharmacien de Lorraine SARL  
52 Bd. Rahal El Meskini - Casablanca  
Tél. : 0522 26 38 40 / 0522 22 27 56  
ICE : 002536701000094

M = HACHIMI IDRISI  
MEZHT

- 47072 — Sero plex x 10 **S.V.** 1 x 240,00
- 47073 — Aoradag 15 **S.V.** 1 x 29,10
- 47074 — Duspatali **S.V.** 1 - o - 1 **N** 2 2 x 47,20
- Trimidat **S.V.** 1 - o - 1 **N** 2 4 x 45,00
- 20 prido **S.V.** 1 an con chex** Dr. D. EL AMRAOUI 25,20

Traitement pour :

39, شارع رحال المسكيني - الطابق 4، شقة 8 (مصدع) - الدار البيضاء أنفا  
39, Bd. Rahal El Meskini, Apt N° 8 - 4<sup>ème</sup> étage (Ascenseur)) - Casa - Anfa

Dr. D. EL AMRAOUI  
Psychiatre  
Psychotérapeute  
39, Bd. Rahal El Meskini - Casa  
Tél: 05 22 30 66 62 742581

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Seroplex 10mg cp sec b28  
P.P.V : 240,00 DH



6 118001 184989

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Seroplex 10mg cp sec b28  
P.P.V : 240,00 DH



6 118001 184989

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Seroplex 10mg cp sec b28  
P.P.V : 240,00 DH



6 118001 184989

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Seroplex 10mg cp sec b28  
P.P.V : 240,00 DH



6 118001 184989

29,10

LOT : 9766  
UT. AV : 06-26  
P.P.V : 47 DH 20

DUSPATALIN 200MG  
GELU B20  
P.P.V : 54DH00  
LOT : 21EF002  
PER : 03 2023

PPV :  
LOT :  
PER :

45,00

DUSPATALIN 200MG  
GELU B20  
P.P.V : 54DH00  
LOT : 21EF002  
PER : 03 2023

6 118000 010531

LOT : 9766  
UT. AV : 06-26  
P.P.V : 47 DH 20

PPV :  
LOT :  
PER :

45,00

PPV :  
LOT :  
PER :

45,00

PER :  
LOT :  
PPV :

45,00